

Identifier & Agir – Phase pilote 2006/2007

Documentation de la stratégie d'intervention précoce

État du projet dans les communes pilotes

Date de référence : 01.08.2007

Période : Du début du projet – 01.08.2007

Date du rapport: 31.08.2007

Nom de la commune pilote	Villars-sur-Glâne	Nombre d'habitants	10'700
Canton		Début du projet I&A	octobre 06

Personne responsable dans la commune

Commune	Villars-sur-Glâne
Service	dicastère de la police

Nom	Carrel	Prénom	Pierre-Emmanuel
Fonction	Membre de l'exécutif communal		
Rue	C. p. 176		
NP	1752	Localité	Villars-sur-Glâne
Téléphone	026 408 33 33	L. directe	
Natel	079 430 98 16		
Téléfax	026 408 33 39		
Site Internet	www.villars-sur-glâne.ch		
Courriel	carrelpe@bluewin.ch / carrelpe@fr.ch		

Accompagnement et centre local de conseil spécialisé

Institution	REPER
Service	Information et projets

Nom	Morret	Prénom	Pierre-Yves
Fonction	Directeur adjoint		
Rue	Rte du Jura 29 – CP 69		
NP	1706	Localité	Fribourg
Téléphone	026 322 29 01	L. directe	
Natel			
Téléfax			
Site Internet	http://www.reper-fr.ch		
Courriel	pierre-yves.moret@reper-fr.ch		

1. Au niveau de la structure

Mandat politique Dans le cadre de quels mandats politiques la stratégie d'intervention précoce a-t-elle été développée?	
Décision de l'exécutif	O oui X non si oui, date: mise au budget en février 2007 en attente d'un engagement formel
Dans le cadre du plan de législature	O oui X non si oui, quel objectif du plan:
Autre	Sur l'impulsion de la syndique et dans le cadre de la mise sur pied de la police de proximité et de la police intercommunale
Structure organisationnelle Comment la commune organise-t-elle le développement de l'intervention précoce, quelles structures organisationnelles existent?	
Nom et fonction de la direction du projet	A définir
Quels groupes de travail existe-t-il pour l'intervention précoce dans la commune? (le cas échéant, joindre l'organigramme)	Groupe de référence politique Groupe de coordination de terrain Assemblées intersectorielle des acteurs de terrain
Quelles sont les tâches des organes et par qui sont-elles dirigées?	<p>Groupe de référence politique :</p> <p>Le projet ne nécessite pas une structure lourde et rigide, mais un ancrage commun dans les dicastères du social, des écoles et de la police. Ces « porteurs » peuvent se réunir une fois par année pour entendre les besoins et l'état du travail du terrain et faire le point sur leur perception de la situation. Ce groupe doit être intercommunal pour correspondre aux réalités du terrain et des interdépendances communales, mais il doit réunir en priorité les acteurs de Villars-sur-Glâne.</p> <p>Groupe de coordination de terrain :</p> <p>Un groupe de terrain restreint, un bureau de personnes du terrain suffit pour coordonner l'intervention précoce (4 rencontres par année). Il organise les 2 rencontres annuelles ouvertes au terrain et le retour aux acteurs politiques, les « porteurs » du projet. Il se compose du TSHM, d'un représentant des écoles et de la police qui assure la logistique. Les rencontres bi-annuelles sont consacrées à l'état des lieux, à des travaux thématiques et/ou des formations communes. Des externes peuvent y être adjoints (ex : REPER).</p> <p>Assemblées intersectorielle des acteurs de terrain :</p> <p>Comme dans le concept original (octobre 2006), 1 à 2 rencontres par année sont organisées pour permettre aux acteurs locaux de faire le point sur leurs besoins en termes de partenariats, de formations communes ou de réflexion commune sur un thème ou l'autre. Ces rencontres peuvent être ouvertes aux acteurs des autres communes.</p> <p>Ce fonctionnement est léger, réaliste et permet aux acteurs locaux de construire des partenariats efficaces, de la reconnaissance mutuelle et une culture commune</p>

Structure organisationnelle

Comment la commune organise-t-elle le développement de l'intervention précoce, quelles structures organisationnelles existent?

Comment le politique est-il impliqué au niveau la responsabilité?	Le politique est responsable et garant du projet ancré dans les dicastères de la police et des œuvres sociales
Quels organes ont été mis sur pied dans le cadre du projet pilote d'intervention précoce?	Une assemblée intersectorielle avait déjà eu lieu avant la période couverte par le projet pilote. La période entière a été consacrée à la validation du concept de la structure et donc de ses organes

Mise en réseau

Quels partenaires, personnes-clés, institutions sont liées au développement de la stratégie d'intervention précoce?

Quels acteurs sont impliqués?	Groupe de référence politique : représentants de la police, des œuvres sociales et des écoles avec une prépondérance de VSG mais une représentation des autres communes, comme dans les écoles par exemples Groupe de coordination de terrain : Assemblées intersectorielle des acteurs de terrain : Chefs de services et politiques, REPER, animation et travail social hors mur, police de proximité, écoles. Suite à la première assemblée en 2006, la police de proximité a établi des liens avec le Travail social hors mur, liens toujours efficaces à ce jour.
Y a-t-il des acteurs pour lesquels l'implication dans le projet n'a pas été possible durant la période couverte par ce rapport?	Le Travail social hors mur qui devait faire office de responsable du projet a refusé cette charge sans augmentation de la dotation en heures de la part de la commune. C'est le politique qui devra trancher.

Autres remarques au niveau de la structure:

2. Au niveau du processus

Gestion du processus	
Le processus de développement d'une stratégie d'intervention précoce est marqué par les événements, l'actualité municipale, par les attitudes et besoins des personnes impliquées, la situation socio-politique, le calendrier électoral et d'autres thèmes de préoccupation et contingences pour la commune.	
Dans la progression du processus, quels facteurs ont eu une influence positive, respectivement négative?	<p>Facteurs aidants:</p> <p>L'engagement de Mme la syndique depuis 2003. L'intérêt d'un groupe intercommunal dans le cadre de la mise sur pied de la police intercommunale. Le suivi des ateliers de développement durant la phase de promotion de l'intervention précoce. le fait que le projet soit rédigé sous forme d'une esquisse de projet (www.quint-essenz.ch) L'impact positif de la présentation du projet qui comprenait un premier état des lieux.</p> <p>La prudence du partenaire spécialisé (REPER) qui a obligé le politique à repenser l'ancrage du projet. Rôle de facilitateur de RADIX.</p> <p>Facteurs freinants:</p> <p>Manque de disponibilité financière et en ressources humaines. Absence d'incitation financière permettant d'impulser le projet au sein de la commune et de rassurer les structures communales sollicitées. A l'intérieur de la commune, les acteurs ont déjà leurs projets et le politique n'a pu faire saisir au terrain l'enjeu et l'intérêt communal et imposer un projet fédérateur.</p> <p>2 fois un changement de politique responsable du projet. Manque de ressources communales constaté en cours de processus. En raison du temps très court laissé par le projet, la préparation de la signature de la convention nous a obligé à faire une première conceptualisation du projet avec les parties signataires, mais il manquait la participation de l'animation de jeunesse.</p>
Quelles importantes étapes ont été franchies durant la période couverte par ce rapport?	<ol style="list-style-type: none"> 1. élaboration du concept 2. mise au budget 3. mise en réseau et reformulation de l'ancrage en vue d'une décision politique 4. réorientation du concept avec les partenaires concernés <p>Voir remarques au niveau du processus</p>
Quelles sont les prochaines étapes planifiées?	Décision politique et engagement des partenaires.
Discussion au niveau du positionnement	
Une discussion a-t-elle eu lieu sur le positionnement lié à l'intervention précoce dans la commune?	X oui O non si oui, quels thèmes étaient au coeur des débats? la pertinence de l'ancrage d'un tel projet dans un secteur responsable aussi de la répression. Implication d'autres communes pour refléter la réalité du terrain.
Si oui, quelle a été l'utilité de cette discussion?	redéfinition de l'ancrage du projet. Positionnement des parties politiques et professionnels experts.
Participation	
Est-ce que la stratégie d'intervention précoce a été développée de manière participative?	X oui O non si oui, comment? Assemblée des professionnels et acteurs de la communes débouchant sur un mindmapping fixant l'état des besoins et le principe du fonctionnement local. Dans l'ancrage et la conception du projet, la participation a été déficiente dans la mesure où le partenaire social de terrain n'a pas été impliqué (résistances et manque de positionnement politique)
Si oui, quelle importance accordez-vous à la participation?	La motivation et le dynamisme du projet y sont liés.

D'autres remarques au niveau du processus:

HISTORIQUE

2003-2006

Séance d'information suivie par Mme Schnyder, alors Conseillère communale (exécutif), et des collègues d'autres communes qui ensemble ont créé en 2006 la police intercommunale.

Entre 2003 et 2006, les représentants de la commune et des services ont participé à plusieurs séances d'information et de développement pour le modèle d'intervention précoce dans les communes.

12 octobre 2005 :

Une première réunion des acteurs de terrain et des responsables de la commune a permis une présentation de l'intervention précoce et un premier état des lieux traitant des « ressources/obstacles, dans la gestion de situations impliquant plusieurs partenaires » (invitation E. Schnyder, coordination P. Monney).

De mars 06 à sept. 07

Radix est mandaté par l'OFSP pour développer diverses formes d'intervention précoce dans 5 communes pilotes dont 2 en CH-romande.

Le 2 octobre 06

Rencontre entre Mme Meyer, conseillère communale, M. Moret de RELEASE+LIFAT et Christian Wilhelm : les éléments d'une éventuelle collaboration sont déterminés et une signature de la convention promise après ratification en janvier par l'exécutif.

2007

Janvier – février

L'intervention précoce est mise au budget.

Février – avril

La conseillère communale (exécutif) pour les affaires sociales cherche une ressource pour la coordination locale de l'intervention précoce.

L'animation et son travail social hors mur refusent de prendre cette charge sans augmentation de pensum

Avril – mai

Mme Schnyder, syndique, propose à la police intercommunale de se charger de cette coordination.

REPER (ex LIFAT) refuse d'entrer en matière pour les raisons suivantes : [\(Ces termes sont ceux rapportés par C. Wilhelm de RADIX suite aux discussions téléphoniques avec REPER. Il ne s'agit pas d'un propos de REPER\).](#)

- ⇒ L'interprofessionnalité du projet et son ancrage social ne peuvent être garantis dans la mesure où le projet a terminé dans la police intercommunale suite à la difficulté du dicastère des œuvres sociales à en assumer le pilotage.
- ⇒ La commune de Villars-sur-Glâne n'ayant visiblement pas les ressources humaines nécessaires pour ce projet, M. Morret (REPER) doute qu'un processus relevant de la construction d'une cohérence sur le terrain et d'une volonté politique affirmée puisse être piloté dans une instance intercommunale.
- ⇒ L'image d'un projet visant à soutenir les compétences des partenaires éducatifs ne peut pas relever d'un service chargé du maintien de l'ordre et assumant aussi un rôle répressif.

Jeudi 14 juin

CW rencontre le directeur de la police intercommunale et un collaborateur, son président et le municipal de la police de Villars-sur-Glâne. Ils désirent tenir compte des remarques de REPER pour préciser le concept et le structurer de manière à ce qu'il fasse sens pour Villars-sur-Glâne et les 4 communes associées à la police intercommunale.

3. Au niveau des résultats

Analyse de la situation	
Une analyse de situation a-t-elle eu lieu dans la commune?	X oui O non si oui, date: 12 OCTOBRE 2005
Si oui, quelle méthode a été utilisée et pourquoi?	Présentation théorique et Travail de groupe suivi d'un méta-plan forces / faiblesses pour la gestion de situations impliquant plus qu'un partenaire question posée : « freins et aides pour des questions impliquant plusieurs partenaires »
Si oui, quelle utilité principale reconnaissez-vous à l'analyse de situation?	Mise en contact de divers partenaires. Mise en évidence du besoin de définition des rôles et de travaux bilatéraux plutôt faisant suite à des bilans en assemblée plutôt que de groupes de travail permanents.
Court résumé des résultats de l'analyse de la situation	Besoin de 2 assemblées annuelles puis travail en bilatérales. Mise sur pied d'une première bilatérale police de proximité-travail social hors murs. Thèmes à approfondir : l'utilisation adéquate de la confidentialité. Reconnaissance mutuelle et partenairats clairement définis.
Un rapport a-t-il été produit au terme de l'analyse de situation ou durant la phase pilote?	O oui X non si oui, date et nom du rapport: Sauf le rapport interne du chef de la police intercommunale adressé à la maire. (voir remarques)
Mesures	
Un plan de mesures pour l'intervention précoce est-il ou sera-t-il établi?	O oui X non si oui, existe-t-il une décision de l'organe communal compétent pour assurer le financement du plan de mesures?
Quelles mesures ont été mises en œuvre durant la période couverte par ce rapport? (dénomination de la mesure et 1 courte phrase la décrivant)	Implantation du projet
Quelles sont les mesures dont la mise en œuvre est planifiée? (dénomination de la mesure et 1 courte phrase la décrivant)	Décision politique. Réécriture du concept (voir en annexe) et mise en oeuvre de la plate-forme.

Autres remarques au niveau du processus:

Séminaire Radix du 12 octobre 2005

A l'intention de Mme **Erika SCHNYDER**,

Pour faire suite à votre demande, je pense que ce séminaire a fait ressortir, au minimum, trois points très forts qui ont été reconnus et admis par tous. Il s'agit qu'entre les divers intervenants de rue, il doit impérativement y avoir :

1. De la communication

Au niveau de la communication, je pense qu'en instaurant une rencontre, au minimum deux fois par année, entre les divers Chefs de service, peut apporter pas mal de choses à chacun ainsi qu'un bon échange des divers problèmes rencontrés. Il est bien évident qu'en cas de d'urgence, en tout temps une séance supplémentaire pourrait être mise sur pieds.

2. Une reconnaissance mutuelle

Au niveau de la reconnaissance mutuelle, je pense que celle-ci est déjà en marche. Je cite pour exemple qu'une visite de nos locaux par les travailleurs de rue va prochainement avoir lieu et qu'une présentation de ceux-ci aux agents de notre Police aura lieu en même temps. Au terme de la visite, une discussion entre les personnes de terrain sera ouverte et permettra ainsi de mieux faire connaissance. Nous voyons là le résultat de deux Chefs de service qui ont entamé le dialogue et qui passent à du concret.

3. Un partenariat clairement défini

Pour ce qui est du partenariat clairement définis, je pense que là, il y a aussi des bases légales à sortir. En effet, pour ce qui est de la Police, nous sommes très limités dans nos actions puisque dès que nous avons connaissance d'une infraction, nous devons obligatoirement la dénoncer, ce qui n'est pas toujours le cas du travailleur de rue (exemple de la jeune fille qui se confie au travailleur de rue et qui évoque un viol dont elle aurait été victime mais qui exige la confiance). D'autre part, nous avons également des deux côtés un gros problème juridique dans le sens où, jusqu'où pouvons nous échanger nos informations, sans trahir notre secret de fonction respectif. Sur ce point-là, je pense que c'est à l'Autorité de se prononcer clairement à ce sujet, en fixant clairement les limites, les compétences de chacun et les rôles respectifs.

Le Chef de la Police intercommunale

Villars-sur-Glâne, le 21.11.2005

Adjudant-chef Alain JAN